

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **quinzième jour de décembre 2014 à 20 h** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

14-12-414 **Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-12-415 **Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques :

- En date du 09-12-2014 au 14-12-2014 :
- nos M1280 à M1282 & A36521 et A36527 53 129,29 \$

ADOPTÉE

14-12-416 **Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 15 décembre 2014
- nos A36528 à A36576 33 619,68 \$
- no A36577 1 126,76 \$

ADOPTÉE

- 14-12-417** **Adoption du règlement no 2014-262 concernant l'imposition pour 2015 des taxes foncières et de compensation**
- Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2014-262 concernant l'imposition pour 2015 des taxes foncières et de compensation.
- ADOPTÉE
- 14-12-418** **Adoption du règlement no 2014-263 concernant l'imposition pour 2015 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles**
- Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2014-263 concernant l'imposition pour 2015 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.
- ADOPTÉE
- 14-12-419** **Adoption du règlement no 2014-264 concernant l'imposition pour 2015 pour le service d'aqueduc**
- Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2014-264 concernant l'imposition pour 2015 pour le service d'aqueduc.
- ADOPTÉE
- 14-12-420** **Adoption du règlement no 2014-265 concernant l'imposition pour 2015 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées**
- Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2014-265 concernant l'imposition pour 2015 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.
- ADOPTÉE
- 14-12-421** **Adoption du règlement 2014-266 concernant le règlement d'emprunt pour le réaménagement du 25, rue Saint-Jacques Est**
- Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2014-266 ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de réaménagement de l'édifice du 25, rue St-Jacques Est.
- ADOPTÉE
- 14-12-422** **Adoption du règlement 2014-267 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation**
- Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2014-267 modifiant le règlement numéro 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation.
- ADOPTÉE

- 14-12-423** **Adoption du règlement 2014-268 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence**
- Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2014-268 modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.
- ADOPTÉE
- 14-12-424** **Adoption du règlement 2014-269 concernant la tarification du service de loisirs et diverses locations**
- Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2014-269 modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification du service de loisirs et diverses locations.
- ADOPTÉE
- 14-12-425** **Taux d'intérêt sur arrérages de taxes**
- Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer à 12 % par année le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2015.
- ADOPTÉE
- 14-12-426** **Renouvellement de l'emprunt temporaire**
- ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes ;
- Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 750 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2015, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;
- Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.
- ADOPTÉE
- 14-12-427** **Transfert budgétaire**
- Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour les périodes 2014-11 et 2014-12 soumise par la trésorière en date du 15 décembre 2014 et d'entériner son contenu.
- ADOPTÉE
- 14-12-428** **Transfert au surplus réservé - Terrains résidentiels**
- Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2014, soit

387 996,77 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville;

ADOPTÉE

14-12-429

Transfert à la réserve sur les droits des carrières et sablières

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de transférer à la réserve sur les droits des carrières et sablières :

- un montant de 36 131,24 \$ à même les activités financières 2014;
- de retourner à cette même réserve un montant additionnel de 40 000\$ à même les activités financières de 2014, conditionnel à l'acceptation par le Gouvernement du Québec de la substitution tel que précisé à la résolution numéro 14-12-390.

ADOPTÉE

14-12-430

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur une proposition de Fernand Ruel, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2014 :

- un montant de 79 550 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 14-03-095 ;
- un montant de 122 985,00 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 14-02-041;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

14-12-431

Création d'une réserve et transfert d'un montant – Projet en eau potable

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de créer une réserve pour les projets en eau potable et d'autoriser la trésorière à transférer dans cette réserve un montant de 43 000 \$ à même les activités financières 2014, plus précisément les postes no. 02.412.01.499 et 02.412.01.411.

ADOPTÉE

14-12-432

Annulation d'un solde résiduaire – Règlement 2010-181

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2010-181 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 651 600 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 325 800 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Princeville désire approprier la subvention versée par le Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec au montant de 325 800 \$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 394 200 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2010-181 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense du règlement no 2010-181 soit réduit de 720 000 \$ à 651 600 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2010-181 soit réduit de 602 000 \$ à 325 800\$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2010-181 la Ville de Princeville approprie la subvention versée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

14-12-433

Annulation d'un solde résiduaire – règlement 2012-218

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2012-218 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 325 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de 212 200 \$ a été effectué;

ATTENDU QU'un montant de 112 800 \$ provenant d'affections de réserves a été affecté à la dépense;

ATTENDU QU'il existe un solde de 112 800 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2012-218 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Claude Ménard, et résolu unanimement :

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2012-218 soit réduit de 325 000 \$ à 212 200 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

14-12-434

Engagement d'un responsable des communications

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de créer un poste de responsable des communications pour la Ville de Princeville;

QUE ce poste soit occupé par monsieur Sébastien Gingras;

QUE l'entrée en fonction ait lieu le 5 janvier 2015 pour une période probatoire de 6 mois;

QUE le poste soit de type cadre intermédiaire de classe 11 débutant à l'échelon 5, tel qu'énumérées dans la convention des cadres de la Ville de Princeville;

ADOPTÉE

14-12-435

Demande d'Emploi d'Été Canada 2015

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Été Canada 2015.

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2015.

QUE le maire et le greffier de la Ville de Princeville soient autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

14-12-436

Démolition de l'immeuble Astro – Sélection de l'entrepreneur

ATTENDU que deux offres ont été reçues et déposées par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de démolition de l'immeuble Astro à J.C. Lizotte inc. au montant de 5 425,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

14-12-437

Avis de motion – Modification du règlement 530-95

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 530-95 relatif aux ententes sur les travaux municipaux avec des promoteurs afin de rétablir la participation financière de la Ville de Princeville à 40%.

14-12-438

Demande d'usage d'un terrain de la Ville – Club Sport 4 de l'Érable inc.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le Club Sport « 4 » de l'Érable inc. soit autorisé à tenir une activité sur le terrain appartenant à la ville situé dans le quadrilatère des rues Demers Est, Baillargeon, Leclerc et Pellerin le 17 janvier 2015 entre 10h00 et 15h00.

ADOPTÉE

14-12-439

Chevaliers de Colomb – Salle Pierre-Prince 31 janvier 2015

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder aux Chevaliers de Colomb la gratuité de la salle Pierre-Prince en date du 31 janvier 2015 pour la tenue d'une soirée rétro.

ADOPTÉE

14-12-440

Micheline Nadeau – Salle Pierre-Prince 24 octobre 2015

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder à Madame Micheline Nadeau la gratuité de la salle Pierre-Prince en date du 24 octobre 2015 pour y tenir une activité de financement pour Enfant-Soleil.

ADOPTÉE

14-12-441

Mont Apic - Demande

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de fournir gratuitement la scène mobile à l'organisation du Mont Apic dans le cadre de l'activité « Mont Apic sous les étoiles » qui aura lieu au Mont Apic le samedi 21 février 2015.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Motion de félicitations

Il est proposé par Me Serge Bizier et unanimement résolu par le conseil de souligner l'implication et l'apport de monsieur Gilles Fortier dans la politique municipale de Princeville depuis plus de 25 ans.

14-12-442

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire